



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : janvier-février-mars 2026

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet - France-Élaine Duranceau	74 209,41 \$
Personnel du cabinet - Benoit Charette	65 834,62 \$
Personnel du cabinet - Sonia LeBel	2 521,05 \$
Personnel du cabinet - Jonatan Julien	896,69 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	59 300,70 \$
Total ¹	202 762,47 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.